



Contribution de la FAPEE dans le cadre de la mission flash relative à l'accueil des étudiants étrangers en France

PREAMBULE

La *Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (FAPEE)*, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, regroupe 170 associations de parents d'élèves à travers le monde et représente ainsi 55 000 familles, françaises et étrangères, scolarisant leurs enfants dans les lycées français du réseau de l'AEFE et de la MLF.

Elle tient à remercier les co-rapporteurs de la *mission flash relative à l'accueil des étudiants étrangers en France*, Monsieur le député Pascal Brindeau et Madame la députée Marion Lenne, de lui permettre de faire une contribution d'autant que – malgré des demandes répétées – notre fédération n'a pas été associée à la concertation menée par Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

I. Dans quelle mesure l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers extra-européens risque-t-elle de peser sur l'attractivité des établissements du réseau de l'AEFE d'une part, et sur l'attractivité de l'enseignement supérieur français d'autre part ?

La France, dans son offre éducative à l'étranger, tant celle de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) que de la Mission laïque française (MLF), a toujours valorisé une évidente continuité d'études vers notre enseignement supérieur en France. La promesse d'un enseignement supérieur de qualité et à moindre frais justifiait ainsi, pour de nombreuses familles francophiles et appartenant à une certaine élite intellectuelle, l'engagement culturel et financier que représentent 15 années d'études au lycée français. Pour beaucoup d'entre elles, ces 15 années ont représenté un réel sacrifice car elles n'appartiennent pas toutes, loin s'en faut, à l'élite économique.

L'augmentation annoncée empêchera naturellement nombre de familles de pouvoir inscrire leurs enfants à l'université en France car, faut-il le rappeler, au coût des droits d'inscription il faut ajouter le coût de la vie sur place. Jusqu'à présent les étudiants et leurs familles arrivaient à assumer ce coût cumulé car il correspondait peu ou prou aux écolages qu'ils avaient eu à payer durant la scolarité dans

le système français à l'étranger. Mais avec désormais un surcoût de 200 à 300 euros par mois, ça sera problématique pour les plus modestes qui sont toutefois nombreux.

Avec cette incertitude qui va peser sur les parents extra-européens que leurs enfants puissent suivre des études universitaires en France, certains risquent de remettre en cause le choix du système français et se tourner vers d'autres systèmes scolaires qui sont à l'affût et proposent désormais des offres concurrentes. Nous avons en effet constaté au niveau de l'offre éducative dans le 1^{er} et 2^e degré, un point de basculement à partir duquel les familles recalculent leurs meilleures options.

Nous craignons que l'augmentation massive des droits d'inscription universitaires ne les oriente vers d'autres écoles internationales ou vers le système privé local qui lui-même tend à s'internationaliser avec un tropisme anglo-saxon fort, notamment par la préparation au « International Baccalaureate ». Celui-ci jouit d'un très grand prestige auprès des familles qui valorisent un enseignement supérieur hors du pays local ou même auprès des universités locales, publiques et évidemment privées.

Non seulement il y aura moins d'étudiants étrangers dans le supérieur en France mais également moins d'élèves étrangers dans nos établissements français dans le monde alors que le Président a appelé de ses vœux les effectifs à doubler !

II. Est-ce que des craintes ont été exprimées par les parents d'élèves au sujet de cette augmentation ?

Nous avons effectué en janvier une mission au Maroc où nous avons rencontré les représentants des associations de parents d'élèves des établissements d'Agadir, de Casablanca, de Fès, de Kenitra, de Marrakech, de Meknès, de Mohammedia et de Rabat. Le premier sujet abordé a été unanimement l'augmentation des droits d'inscription à l'université. Les familles extra-européennes – fort nombreuses dans le réseau marocain – ont exprimé avoir été *trahies* par cette mesure. Elles ont également considéré être *prises en otage* car elles ne peuvent plus revenir en arrière pour leurs enfants qui sont dans le système français depuis de nombreuses années. Les mots sont forts et engagent à la réflexion sur les conséquences de cette décision gouvernementale prise sans concertation avec les principaux intéressés.

Nous venons plus récemment d'effectuer des missions à Lomé et à Addis-Abeba où nous avons respectivement rencontré des représentants des associations de parents d'élèves d'Afrique centrale et d'Afrique occidentale et orientale. Le sentiment est partout le même : incompréhension, trahison et interrogation sur le choix de système français pour les jeunes enfants de ces familles, y compris ceux qui sont déjà scolarisés au primaire.

Ceci est particulièrement préoccupant quand on sait que 74% des bacheliers de la zone Afrique font actuellement des études supérieures en France ! Ce choix était naturel : il ne le sera plus désormais.

Nous avons également des craintes exprimées par des parents d'Amérique latine pour qui de surcroît le choix du système français n'est pas naturel car étant hispanophones ou lusophones et qui envisagent désormais d'autres alternatives.

III. Selon vous, une exemption pour tous les bacheliers issus des établissements de l'AEFE serait-elle souhaitable ?

Mais oui ! Non seulement souhaitable mais aussi essentielle.

C'est une évidence stratégique et aussi une évidence morale : il doit y a une continuité de communauté, d'enseignement et de valeurs entre nos élèves et les étudiants qu'ils seront. Ne pas les exempter, c'est briser un sentiment d'appartenance et défaire la communauté des élèves de l'enseignement français à l'étranger où, justement, la nationalité s'efface derrière le partage de la langue, de la culture et des enseignements de l'école de la République.

Pour mémoire, dans une déclaration commune avec l'*Union-ALFM* (Association des anciens élèves des lycées français du monde), la *FAPEE* a demandé le 24 novembre 2018 qu'un traitement identique à celui des étudiants français et européens soit proposé aux bacheliers non européens des lycées français de l'étranger.

Cette demande a été soutenue par de nombreux élus représentant les Français établis hors de France et a été reprise par la députée Samantha Cazebonne dans le rapport de mission qu'elle vient de remettre au Premier ministre.

CONCLUSION

En guise de conclusion, rappelons que la *Cour des comptes* a indiqué dans son rapport de novembre dernier que la différenciation des droits d'inscription entre étudiants européens et extra-européens engendrera des effets d'éviction difficiles à évaluer alors que cela « revêt une importance stratégique pour l'attractivité de la France, sa diplomatie d'influence et son économie ».

Il convient également de rappeler que d'un point de vue purement comptable, une étude de Campus France réalisée en 2014 a démontré que l'accueil des étudiants étrangers en France présente un solde positif. En effet, « alors que le coût de ces étudiants étrangers pour le budget de l'État peut être évalué à 3 milliards d'euros environ, l'apport des étudiants à notre économie se monte à 4,65 milliards d'euros ».

La mesure annoncée par le premier Ministre visant à augmenter les droits d'inscription pour les étudiants extra-européens issus des établissements français de l'étranger s'interprète, en ce qui les concerne, comme une mesure punitive à l'inverse même de l'intention gouvernementale : on n'accueille pas mieux, on met un obstacle de plus. Mauvais signal !